
Séance du 14 avril 2009

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2009.

L'an deux mille neuf et le 14 avril à 21H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

Absent excusé et représenté: M. CHABROT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne

M. LE LURON Renaud a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2009 par chapitre, en précisant le contenu de certains articles et indique que celui-ci a été établi en considérant que les taux des impôts communaux seraient les mêmes que ceux de l'année précédente.

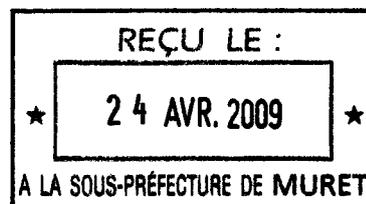
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- de voter le budget primitif 2009 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

| | |
|--|------------------|
| - Dépenses et recettes d'investissement | 94 650 € |
| - Dépenses et recettes de fonctionnement | 145 754 € |
| Total des dépenses et recettes | 240 404 € |

- de fixer à 1 le coefficient de variation du taux des impôts,
- de voter le budget du CCAS de Bax tel que présenté à savoir :
Recettes et Dépenses de Fonctionnement **25.56 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 22/04/09



Le Maire, P.BEDEL

